

CHRONIQUE POLITIQUE

Interdiction des licenciements ou "solutions alternatives" ?

PRÉSENTANT la manifestation nationale du 22 octobre à Paris appelée par la CGT « pour le développement industriel et l'emploi » une semaine après le lancement des états généraux de l'industrie par le gouvernement, *L'Humanité* (20 octobre) estimait que « le syndicat (...) ne fait pas la fine bouche devant la convocation des états généraux qu'au demeurant il appelait de ses vœux ». Et le quotidien de souligner l'importance de la manifestation nationale « pour réclamer, outre l'arrêt des restructurations, la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle » et, entre autres, « la création d'un pôle financier public ».

La « sécurité sociale professionnelle », c'est, au nom du maintien du « lien » du salarié avec l'entreprise ou l'emploi, l'enchaînement de périodes de chômage, de congés de reclassement, de reconversion, de formation, de stages, de CDD, c'est-à-dire autant de dispositifs d'accompagnement des licenciements. La question posée n'est-elle pas le maintien des emplois en CDI et des garanties collectives qui y sont attachées, inscrites dans le Code du travail et les conventions collectives ?

QUANT à la création d'un « pôle financier public », elle réalisait le consensus entre les responsables du PCF, du PS et du Parti de gauche qui participaient le même 22 octobre à l'« atelier forum » organisé à Villeurbanne sous l'égide du Front de gauche. Yves Dimicoli, responsable de la commission économique du PCF, déclarait : « Nous proposons que, dans chaque région, soit exigée la création d'un fonds public régional pour l'emploi et la formation » qui « serait doté par le conseil régional d'une partie des aides actuellement distribuées aux entreprises » et « pourrait être saisi par les comités d'entreprise, les salariés et leurs organisations » (*L'Humanité*, 22 octobre).

S'agirait-il, si l'on comprend bien, d'associer les syndicats à la « gestion » des entreprises, à la définition « des solutions alternatives à la destruction d'outils et d'emplois » ? Cela peut-il déboucher sur autre chose que l'accompagnement des licenciements ? Le rôle des syndicats est-il d'accompagner les licenciements ? Cela au moment où, dans le cadre des états généraux de l'industrie, le ministre Estrosi appelle les « représentants de nos grandes centrales syndicales » à définir, avec « les chefs d'entreprise (...), les grands financiers et l'Etat, une nouvelle politique industrielle » pour un « nouveau pacte économique et social ».

■ LAURENCE FAYARD

CONFÉRENCES

Participer au débat sur "l'avenir"

Reportages, débats, contributions...

Les salariés de l'usine Lagarde, à Saint-Loubès (Gironde), sont en grève. Nos correspondants les ont rencontrés au piquet de grève

"Trois ans ici, et voilà que ça recommence !"

► MERCREDI 21 OCTOBRE

« L'usine Lagarde est une entreprise familiale de construction de machines agricoles qui existe depuis 1946. Elle a été rachetée en 2000 par le groupe Kverneland. Lundi, on nous a annoncé un plan de 23 licenciements et nous sommes 47 salariés. Nous sommes en grève depuis lundi après-midi et nous disons : non aux licenciements ! Ils supprimeraient deux des activités (les machines pour l'environnement et les broyeurs agricoles) pour ne garder que les machines destinées à la viticulture. On a déjà eu du chômage partiel en septembre et, pour limiter le chômage partiel, ils ont "prêté" des collègues à l'entreprise Grégoire !

Nous sommes tous en grève, à 100 %, dans les ateliers ! On a reçu le soutien des unions locales CGT et FO de Bassens. On est allé voir le maire de Saint-Loubès, le député. »

Nous leur remettons autant d'exemplaires de l'appel de la conférence de Puteaux que de salariés.

► LUNDI 26 OCTOBRE

— Vous avez rencontré la direction jeudi. Quelles ont été les réponses ?

— Maintien des 23 licenciements au 23 décembre avec deux mois de préavis. Et la direction nous a proposé un texte qui dit en



substance : le personnel sera au travail dès lundi 26 octobre et jusqu'à la fin de la procédure, et chacun assurera normalement ses tâches sans rien dégrader ; une prime brute de 2 500 euros, complémentaire aux indemnités de licenciement pour tous les salariés licenciés ; le paiement (à 50 %) des 3,5 jours de grève.

Nous nous sommes réunis et avons décidé de poursuivre la grève. Comment accepter qu'on soit licenciés alors qu'on nous a fait faire des heures supplémentaires ?

On a saisi l'inspecteur du travail et on va contester aux prud'hommes, mais on ne sait pas jusqu'à quand on va pouvoir tenir. — La direction fait pression, tente d'opposer les collègues, et ceux qui ne sont pas sur la liste ont repris le boulot... Elle a par ailleurs envoyé une lettre à tous les salariés leur proposant un « reclassement » dans l'usine de Cognac avec des salaires inférieurs.

Moi, j'ai 36 ans de boîte, je suis un des plus vieux, je suis handicapé suite à un accident du travail dans l'entreprise et je fais partie des 23 licenciés...

— Moi, je travaillais en intérim, ça fait trois ans que je suis ici, et voilà, ça recommence. Qu'est-ce qu'on va devenir ?

— Ce matin, l'adjoint au maire nous a fait dire que la mairie ne pouvait rien pour nous, et, vendredi matin, le maire nous a répondu : « Ça ne fait pas assez longtemps que vous êtes en grève pour vous apporter des sandwiches. »

Vous vous rendez compte ! Un maire socialiste !

■ CORRESPONDANT

Le NPA et les "marches régionales contre le chômage, les précarités et les licenciements"...

Qu'y a-t-il derrière le "droit au reclassement" ?

DES « marches régionales contre le chômage, les précarités et les licenciements » sont organisées le 5 décembre à l'appel d'un collectif regroupant syndicats et partis politiques de « gauche », dont le NPA.

On lit dans la déclaration finale de l'assemblée générale nationale du 10 octobre : « Dans les régions, on ne peut dissocier la lutte contre le chômage, les précarités et le refus des licenciements (...). Les manifestations du 5 décembre dans de nombreuses villes seront l'occasion de rassembler largement les chômeurs, les précaires, les salariés en lutte, les sans-papiers, les mal-logés. »

Depuis des mois, les travailleurs soumis aux plans de licenciements se retrouvent isolés

à lutter chacun dans leur entreprise. Situation qui permet aux patrons d'imposer les suppressions d'emplois. En appelant à des marches régionales « fourre-tout », peut-on prétendre ainsi s'opposer aux plans de restructurations ?

On lit encore dans la même déclaration : « Nous exigeons une nouvelle législation sociale qui rende le droit à l'emploi effectif et soit fondée sur la continuité des droits : contrat de travail, obligation de reclassement, et financée par un fonds patronal mutualisé. »

Revendiquer le droit au reclassement, c'est, de fait, accepter les licenciements. C'est d'ailleurs ce que propose déjà le gouvernement avec le contrat de transition profes-

sionnelle (CTP), voté à l'unanimité en juillet 2009 à l'Assemblée nationale.

En réalité, les reclassements sont l'instrument des patrons pour faire passer les suppressions d'emplois. Revendiquer le droit au reclassement, c'est donc tourner le dos à la revendication d'interdiction des licenciements.

C'est s'inscrire dans le « nouveau pacte social » que le gouvernement appelle de ses vœux dans le cadre des états généraux de l'industrie. Le NPA, tout en participant activement à l'organisation de ces « marches régionales », propose « l'interdiction des licenciements ».

N'y a-t-il pas une contradiction ?

■ ALBERT DAL POZZOLO

La loi sur la formation professionnelle définitivement adoptée par le Parlement

Un "coup de balai" contre le salaire différé

LE Parlement a définitivement adopté le 14 octobre le projet de loi relatif « à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ». Reprenant pour l'essentiel le texte de l'accord national interprofessionnel signé entre le patronat et les confédérations syndicales le 7 janvier 2009, cette loi vise, selon le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, à donner « un coup de balai pour faire en sorte que la formation aille à ceux qui en ont le plus besoin ».

Quel est ce « coup de balai » ? 900 millions d'euros (sur 5,7 milliards collectés dans les entreprises comme salaire différé) sont désormais détournés du droit à la formation professionnelle des salariés pour être orien-

tés vers des « public ciblés » (jeunes, demandeurs d'emploi). En fait, pour accompagner par la formation les licenciements.

Ces fonds ainsi subtilisés sont aujourd'hui limités à 13 % des fonds recueillis. Et demain ? Dans quel engrenage veut-on nous entraîner ?

Une responsable CFDT donne la clé. Annie Thomas précise : « Le système devrait répondre plus à une logique de parcours et de besoin, alors qu'il était jusqu'alors basé sur une logique de statut » (cité par *Le Monde*, daté du 15 octobre).

Qu'est-ce que la logique de statut avec laquelle la CFDT voudrait en finir ? La formation professionnelle des salariés permet chaque année à des dizaines de milliers

d'entre eux d'obtenir des diplômes reconnus dans les conventions collectives. A l'opposé, la logique de parcours qu'appelle de ses vœux la CFDT, c'est celle de la « sécurité sociale professionnelle » : l'alternance de petits boulots, de « formations », pour faire passer les licenciements.

Voilà le contenu gravissime de cette loi. Et selon *Le Figaro* (14 octobre), « Laurent Wauquiez réunira avant fin octobre les négociateurs de l'accord et les parlementaires en pointe sur ce dossier pour tenter de mieux coordonner à l'avenir démocratie sociale et parlementaire. » Comme si les organisations syndicales avaient vocation à s'intégrer dans une colégislation avec les parlementaires.

■ DANIEL SHAPIRA

DÉPARTEMENTALES

industriel" ou exiger le maintien des emplois ?



Vues des conférences de Moselle, des Pyrénées-Orientales et du Var envoyées par nos correspondants.

Les conférences départementales réunies ce week-end ont rassemblé des délégations de travailleurs d'entreprises, des militants et élus du PCF, du PS, du NPA, du Parti de gauche avec le POI, des syndicalistes. Au cœur des débats, une question : pour-

quoi les dirigeants refusent-ils de répondre à l'exigence d'unité pour l'interdiction des licenciements ? La rédaction d'*Informations ouvrières* a rassemblé les éléments de cette discussion.

MOSELLE

Plus de 100 travailleurs ont participé à Hayange au rassemblement des comités de préparation à la marche sur Paris réunissant des militants syndicalistes, des travailleurs, des jeunes, des retraités, des frontaliers, des militants du POI, du PCF...

UNE discussion à bâtons rompus, les uns répondant aux autres, avec une seule préoccupation : comment réussir le rassemblement national du 28 novembre ?

« Les militants, à la base, veulent que ça change. Il faut aller les voir. Ce n'est pas la peine d'aller voir les directions », dit un participant.

« Quand Sarkozy est venu à Gandrange, il a été accueilli par le député de gauche pour mettre en place les mesures de revitalisation. Alors, nous sommes en droit d'aller le voir pour lui dire : la revitalisation de Gandrange, ce sont des milliers de suppressions d'emplois. Demain, c'est le tour du haut-fourneau à Hayange. Alors, vous devez rompre avec Sarkozy et sa politique. Votre place est dans la manifestation du 28 novembre », répond un autre.

Discussion aussi entre deux délégués syndicalistes qui travaillent sur une même zone industrielle : « Il y a un plan de 107 suppressions d'emplois. On se bat depuis juillet pour stopper le plan social. Mais c'est difficile. Sur la zone industrielle, il y a 9 entreprises. On essaie de se serrer les coudes pour stopper ça. » « On est sur le terrain en permanence pour se battre. On a fait deux semaines de grève et on a réussi à sauver trois postes sur six qui étaient supprimés. On peut préparer ensemble le rassemblement du 28 novembre en mettant sur pied un comité pour toute la zone. »

Un bus de Sarreguemines a rejoint le rassemblement à Hayange : travailleurs frontaliers pour la plupart, mais aussi des anciens du PCF, un ancien délégué syndical mineur de charbon. Au retour, 45 sont prêts à venir à Paris le 28 novembre.

SAVOIE

Un militant du Parti de gauche, délégué à la conférence du 5 septembre, a introduit la conférence départementale de Savoie, à Chambéry, réunissant des membres du comité départemental, du Parti de gauche, du POI, des syndicalistes.

« JE suis engagé à titre individuel pour l'interdiction des licenciements. Je déplore le silence de mon parti. A plusieurs reprises, je suis intervenu, cela n'a pas été du goût des dirigeants. Mais aujourd'hui, j'apprends qu'un autre militant du Parti de gauche est d'accord pour se battre à nos côtés, c'est à cela qu'il faut nous accrocher (...). Tout au long du mois d'octobre, le NPA, le Parti de gauche et d'autres ont organisé des manifestations de soutien aux chômeurs. Je me disais que peut-être ils allaient bouger ! Mais

non, ils sont pris dans cette embrouille des élections régionales, ils pensent élection, élection ! On croirait que les problèmes concrets ne les intéressent pas. Je suis également intervenu à la fête du PCF 73 pour dire que si on était tous unis pour l'interdiction des licenciements, on aurait également 2 millions de signatures, comme pour La Poste ! »

Pourtant, la résistance existe : « Le patron de l'entreprise Transport Savoie décide que les 200 salariés qui étaient payés 200 heures par mois le seront dorénavant sur la base de 180 heures, ce qui fait baisser leur salaire de 400 euros par mois. Spontanément, les chauffeurs se sont réunis à 3 heures du matin, pas un camion n'est sorti. Ils ont tout bloqué et deux entreprises voisines se sont portées solidaires du mouvement, ils n'ont pas sorti les camions. A 5 heures, le patron est arrivé et il a annulé la mesure ! »

Décision a été prise de retourner devant les usines Areva, Vétrotex, Bollhoff, Merlin-Gérin, Spirel, Rio Tinto pour gagner un ou deux délégués de chacune le 28 novembre à Paris. 111 euros ont été rassemblés.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

A Perpignan, une cinquantaine de syndicalistes et adhérents du PCF, du PS, du NPA et du Parti de gauche participaient à la conférence départementale lancée par la question : « Est-il possible de défendre l'emploi sans interdire les licenciements ? »

DANIEL, syndicaliste dans la métallurgie, rappelait les 300 licenciements par mois dans le département. Farid, étudiant, syndicaliste et militant PCF, a relaté son entretien avec le représentant d'une mutuelle « qui offre au chômeur l'appui d'un psychologue pour qu'il puisse se remettre en cause... » et déploré que « les organisations syndicales se battent pour des indemnités de licenciement et non pour la sauvegarde des emplois ». « Pourquoi nos dirigeants n'arrivent-ils pas à proposer un débouché politique ? », interrogeait-il.

HÉRAULT

Le comité de Saint-Pons et de Villeneuve-lès-Maguelone, regroupant des militants du PCF et du POI, des viticulteurs, des syndicalistes, des conseillers municipaux, des infirmières du CHU de Montpellier, a participé à la conférence départementale.

SOPHIE, infirmière, déléguée le 5 septembre, soulignait que « depuis, à Dell (Montpellier), les salariés ont eu des primes, mais ils ont perdu leur travail. 50 emplois ont été supprimés à Bausch et Lomb. A La Cameron (Béziers), la direction annonce 142 licenciements pour faire passer les profits, disent eux-mêmes les patrons, de 31 à 63 millions d'euros. Com-

ment ne pas voir la correspondance entre le sort réservé aux travailleurs et les 52 000 agriculteurs qui ont manifesté pour vivre ? »

Didier Gadéa, viticulteur, en appelait à « l'alliance des ouvriers et des paysans ». Sans prix plancher, c'est la mort de l'agriculture et de la viticulture. « En 2008, dans l'Hérault, il n'y a eu que 10 installations pour 350 départs à la retraite : dans une génération, il n'y aura plus d'agriculteurs. »

Aimé Couquet, représentant la section PCF de Béziers, considérait qu'« il y a un hiatus entre le mécontentement des travailleurs et l'action. A La Cameron, c'est 400 licenciements sur la ville. Nous l'avons dit publiquement : pas de licenciements. Mais cela ne suffit pas si les travailleurs ne se prennent pas en charge. Toutes les formes qui vont aider à avancer sont bonnes. »

Pour Christophe, au contraire, la volonté de combattre des travailleurs n'est pas en cause, ce qui pose problème, c'est l'implication des dirigeants du PS et du PCF dans les « plans de reconversion ». Dans cette situation, « nos initiatives sont un point d'appui. 50 salariés de La Cameron ont signé l'appel de Puteaux. Ce n'est pas mal. » Il y a là matière à constituer une délégation pour le rassemblement du 28 novembre.

VAR

Des militants de toutes tendances, des syndicalistes, des travailleurs de Cegelec, des ouvriers agricoles, des dockers de Brégaillon-La Seyne, le comité d'Hyères, le comité de la Direction des constructions navales (DCNS), des retraités... participaient à la conférence départementale du Var présidée par Marcel Grizel, militant PCF, ancien responsable syndical de l'Arsenal.

« IL va bien falloir qu'ils y viennent, le PCF, le PS, le NPA, tous ceux qui sont candidats aux élections, qu'ils nous expliquent ce qui s'oppose à cette mobilisation pour l'interdiction des licenciements, s'ils veulent qu'un jour il y ait une candidature commune à gauche capable de l'emporter », lançait notamment Marc Boeri, syndicaliste à la DCNS, en introduction.

Pour l'un des représentants de la municipalité PS-PCF la question est : « Comment faire prendre conscience aux gens que d'autres choix sont possibles, incluant le fait que la principale richesse d'un pays, ce sont ses emplois ? Donc, exiger le fait d'avoir un emploi durable toute sa vie. Il faut faire passer l'idée que derrière l'interdiction des licenciements, c'est l'emploi. Faisons la jonction des différentes personnalités, des partis, pour un véritable changement de société. Comme élu et militant PCF, je suis d'accord pour être au rassemblement du 28 novembre à Paris. »

« Tous les députés, gauche comme droite, ont voté à l'Assemblée nationale l'extension du contrat de transition professionnelle pour permettre les

D'où viennent les conférences départementales ?

• **7 décembre 2008**, à Limeil-Brévannes (94) : une conférence nationale de délégués réunie à l'initiative du POI lance un appel à l'unité des partis se réclamant du mouvement ouvrier pour l'organisation d'une marche unie pour l'interdiction des licenciements.

• **Au cours du premier trimestre 2009**, 40 000 travailleurs, jeunes et militants de toutes tendances se prononcent pour cette marche unie. Des comités commencent à se constituer sur cet objectif.

• **Le 29 mars 2009**, la tribune d'un meeting à Marseille, composée de militants du PCF, du POI, du MRC, du Parti de gauche et de syndicalistes, lance un appel à la tenue d'une deuxième conférence nationale pour l'unité.

• **Les 15 et 16 mai 2009**, à Puteaux (92), 372 délégués mandatés par les comités, militants du POI, du PCF, du PS, du Parti de gauche et du NPA, appellent à élargir à tout le pays les comités pour l'unité pour l'interdiction des licenciements.

• **Le 27 juin 2009**, des ouvriers de 20 entreprises réunis à Echirolles (38) s'adressent aux partis pour qu'ils répondent enfin et convoquent la marche unie pour l'interdiction des licenciements. Ils appellent à la tenue d'une rencontre nationale de délégués ouvriers le 5 septembre à Paris. 70 000 signatures ont été rassemblées.

• **Le 5 septembre 2009**, 148 délégués de 60 entreprises se rassemblent à Puteaux, et, au terme de leurs discussions, adoptent un appel à la tenue dans tout le pays de conférences départementales préparatoires à un premier rassemblement vers la marche unie le samedi 28 novembre à Paris.

pseudo-reconversions. C'est l'acceptation des licenciements. Et le patron de la DCNS vient de nous envoyer une plaquette sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) où il parle de sécuriser les parcours professionnels », lançait un travailleur de la DCNS.

« Avec la GPEC, le patron et les syndicats signataires disent aux salariés que certains métiers sont en décroissance, qu'ils doivent se trouver un autre métier, une formation : ce sont les mêmes qui nous disent qu'il faut dépasser le capitalisme », renchérisait un autre.

« On apprend que les licenciements vont certainement tomber chez les dockers d'ici à la fin de l'année : est-ce qu'on participe à un "débat" sur l'avenir des métiers de la mer, à des "états généraux" sur "l'avenir industriel" ou maritime du port de Brégaillon, ou bien faut-il exiger le maintien des emplois de tous les dockers ? On dit aux dockers que la sauvegarde de leurs emplois dépend de la "faisabilité d'une ligne maritime" : les dockers ont dit "Pas un seul licenciement !" et se sont inscrits dans le combat pour l'unité pour l'interdiction des licenciements. Il faut élargir l'implantation de ce mot d'ordre et s'adresser à tous, au maire de La Seyne, qui a dit aux dockers qu'il était prêt à monter à Paris, au responsable PCF de Six-Fours, qui demande à ajouter la question des nationalisations. »

Parmi les décisions prises, la collecte des sommes nécessaires pour que 25 participants soient présents le 28 novembre à Paris : 83 euros ont été récoltés à la fin de la conférence. ■

Reportage réalisé à partir des comptes rendus envoyés par nos correspondants.